Mise en œuvre pHARe

Situation générale:

Prise en compte de la labellisation sur la plateforme

discuter du plan de prévention en équipe et présenter en conseil d'école

10h d'enseignement

renseigner l'équipe programme de l'école renseigner les Temps forts sur la plateforme Informer les familles

Situation particulière:

Détecter : grille de signaux faibles

Un élève est repéré en souffrance. La situation est analysée par l'équipe pédagogique. L'équipe ressource de circonscription ou l'IEN sont consultés pour avis et échange



Fait établissement niveau 1

Parce que la situation laisse apparaître ou supposer des gestes ou comportements d'intimidation, le directeur déclenche <u>le protocole pHARe</u> en sollicitant l'équipe ressource de l'école.

L'enfant cible est reçu le plus rapidement possible pour un premier entretien long et privé.

Puis 4 ou 5 entretiens sur 15 jours (sans durée déterminée).

Les parents de l'enfant cible sont reçus pour leur exposer la situation et leur expliquer le protocole pHARe

Traiter: fiche de suivi

Parallèlement, les intimidateurs et les témoins présumés sont reçus pour 3 ou 4 entretiens rapides sur 15 jours.

Ils ne durent que 2 à 3 minutes.

Bilan de la MPP

Situation résolue, Veille sur la cible Situation non résolue

Fait établissement niveau 2 ou 3

Activation du protocole national:

- Journalisation des faits jusqu'à la résolution de la situation.
- Suivi quotidien de l'élève harcelé avec appui du médecin ou du psychologue scolaire
- Entretiens réguliers avec les parents de l'élève harcelé
- Entretiens avec le/les élèves auteurs/témoins (pris séparément) et leurs parents
- Information régulière de tous les adultes de l'école sur l'évolution de la situation
- Possibilité d'intervention en classe (équipe pédagogique, référent police/gendarmerie, autres partenaires extérieurs

La situation ne relève pas de l'intimidatio (violence ordinaire, faits isolés)

Rappel du règlement intérieur (médiation, sanction

Prise en charge (équipe pédagogique, rased, médecin ou psychologue scolaire, partenaires extérieurs...)

Contacts:

Numéro gratuit application harcèlement et cyberharcèlement : 3018

Numéro gratuit académique : 0 808 800 184

Mail académique :

nonauharcelement@ac-strasbourg.fr

Responsable départementale harcèlement : Aurélie HABERER : pole.harcelement67@ac-

strasbourg.fr

Référente départementale

harcèlement : Nadège GAILLAC : nadege.gaillac@ac-strasbourg.fr

Persistance des faits : EE, CRIP, contacts départementaux Procédure disciplinaire

Sanctions prévues par le règlement, mesures conservatoires, changement

Situation résolue Veille sur la cible